

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 583-2026 – RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale / greffière par intérim de la Municipalité de Saint-Eugène que, lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé : « Règlement relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments ».

Ce projet a pour objet l'entretien de bâtiment patrimonial dans le but de préserver leur intégrité structurale et constituante, leur résistance aux intempéries et d'empêcher leur dépérissement ou dégradation. De plus, pour les habitations, le règlement vise à prescrire un minimum de commodités et à permettre l'intervention en cas de situation portant atteinte à la santé et la sécurité pour les occupants.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Eugène.

Toute personne peut prendre connaissance de ce projet de règlement en se présentant au bureau municipal, aux heures et aux jours ouvrables.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le **lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 19h**, à la salle municipale située au 1028, rang de l'Église, St-Eugène. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendront les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Donné à Saint-Eugène, ce 11 mai 2026.



Maryse Desbiens

Directrice générale t greffière par intérim